

COVID-19 – PLAN DE TRAVAIL EDCM – révision du 8 octobre 2020

Objectif: Doter l'École de danse contemporaine de Montréal d'un plan global en vue d'être en mesure de continuer à offrir de manière sécuritaire et sanitaire son programme de formation professionnelle en danse.

L'EDCM est une école supérieure d'art affiliée au cégep du Vieux Montréal qui offre une formation technique de trois ans conduisant à l'obtention d'un diplôme d'études collégiales en danse contemporaine. Cette formation nécessite une présence en personne dans les studios de l'École, car l'acquisition des compétences spécifiques aux cours pratiques en danse ne peut se faire à la maison.

L'École est située au 6^e étage de l'édifice Wilder – Espace danse sur la Place des festivals, au cœur du Quartier des spectacles de Montréal. Un édifice qui appartient au gouvernement du Québec et administré par la Société québécoise des infrastructures (SQI).

L'EDCM occupe 2200 mètres carrés dans le Wilder et ses installations sont réparties sur trois étages.

L'École accueille habituellement dans son programme entre 60 et 70 étudiants. Cependant, cette année 9 étudiants en provenance de la France et des États-Unis n'ont pu obtenir la permission d'entrer au pays pour le début de l'année scolaire. Ils devront attendre à l'an prochain pour commencer leur formation en danse contemporaine. Les étudiants internationaux qui étaient déjà dans le programme l'année dernière ont tous pu revenir à Montréal et reprendre la fréquentation de leurs cours après avoir observé une période d'isolement en quarantaine.

- Cohorte 1^{re} année : 14 étudiants
- Cohorte 2^e année : 22 étudiants
- Cohorte 3^e année : 18 étudiants

L'équipe administrative de l'EDCM est composée de 11 personnes dont la grande majorité travaille dans des bureaux fermés. Une seule personne travaille dans un espace ouvert mais distant de plus de 3 mètres du plus proche bureau fermé.

Les enseignants des cours techniques de danse au nombre de 30. Ils sont tous des contractuels dont les classes ne dépassent pas 90 minutes.

Dans le but avoué de planifier la rentrée scolaire du mois d'août dernier, l'équipe a pu accéder aux installations dès le 3 août dernier (après une absence de près de 6 mois) afin d'acquérir et installer le matériel et les équipements sanitaires, valider les règles et protocoles pour maximiser la distanciation sociale.

Mesures spécifiques et obligatoires pour une réouverture réussie :

- Des mesures de prévention contre le risque de COVID-19 ainsi que des procédures de reprise du travail ont été mises en place, en collaboration avec les membres de l'équipe administrative ainsi qu'avec les enseignants;

Plan de continuité des apprentissages de l'École de danse contemporaine de Montréal

- Avant le retour au travail, une inspection des lieux a été faite pour identifier s'il y a des risques de transmission ou de contamination par la COVID-19 dans l'École, et le cas échéant, pour mettre en place des mesures de prévention et de contrôle;
- Une évaluation a été faite pour savoir si les méthodes de travail, d'enseignement et l'organisation du travail respectent les lignes directrices émises par le gouvernement, en collaboration avec les employés de l'École;
- Des rencontres par petits groupes ont été prévues et réalisées avec les employés, les enseignants et les étudiants, en respectant les mesures de distanciation, pour leur expliquer les différentes mesures de prévention mises en place, et ainsi les rassurer;
- Lors de ces rencontres, la direction générale a rappelé son engagement à protéger la santé et la sécurité de ses employés, enseignants et étudiants et à mettre en place les mesures nécessaires pour prévenir la COVID-19;
- Les attentes et les objectifs demandés sont exigés dans un contexte de transmission communautaire de la COVID-19;
- Les employés, les enseignants et les étudiants ont été informés de leurs rôles, de leurs responsabilités et de leurs droits en matière de santé et de sécurité;
- L'EDCM a informé les employés, les enseignants et les étudiants des risques liés à leurs rôles et fonctions, y compris ceux liés à la COVID-19, et sur les mesures de prévention mises en place pour les réduire et les contrôler;
- Un rappel quotidien est fait auprès des employés, enseignants et étudiants afin que l'École soit avisée rapidement lorsqu'ils ressentent des symptômes compatibles avec la COVID-19 (fièvre ou toux, difficultés respiratoires ou perte soudaine de l'odorat ou du goût, autre symptôme qui pourrait s'ajouter sur le site du gouvernement du Québec avant de se présenter à l'École);
- Toute personne qui entre dans les installations de l'École doit obligatoirement remplir le formulaire de déclaration de l'état de santé soit en format papier ou encore via une application Code QR pour téléphone intelligent. Les déclarations sont enregistrées dans le logiciel Excel et disponible en tout temps pour des vérifications ponctuelles et/ou aléatoire, mais aussi pour documenter nos pratiques;
- La prise de température quotidienne est obligatoire pour toute personne qui entre à l'École;
- Une procédure d'isolement et de prise en charge a été établie advenant qu'un employé, un enseignant ou un étudiant ressent des symptômes dans les espaces de l'École, y compris une procédure de désinfection des lieux;
- La participation de toutes les personnes qui travaillent ou étudient à l'École à la prise en charge de la santé et de la sécurité est non seulement souhaitable, mais favorisée;
- Des rappels seront faits tous les jours pour que les employés, les enseignants et les étudiants soient encouragés à rapporter toute situation dangereuse;
- Un mécanisme a été prévu, mis en place et connu de tous pour recevoir les signalements et commentaires de chacun;
- Un rappel sera fait aux secouristes pour qu'ils remplissent le registre d'accidents, d'incidents et de premiers soins.

Distanciation physique à l'École de danse contemporaine de Montréal

Le télétravail et la formation en ligne est recommandé et encouragé lorsque cela est possible

Afin que les employés, les enseignants et les étudiants présents à l'École soient protégés de la COVID-19, de l'arrivée à la sortie :

- Les règles de distanciation physique dans les aires communes sont affichées dans chaque espace;
- Les contacts directs (se serrer la main, les accolades) doivent être évités;
- Dans la mesure du possible, une distance de 2 mètres entre les individus est respectée :
 - o Des consignes claires à cet effet ont été émises,
 - o Le nombre de personnes présentes dans une même pièce a été réduit de façon à toujours respecter la distanciation physique de 2 mètres dans la mesure du possible,
 - o Les postes de travail ont été réaménagés (réception, comptoir médiathèque),
 - o Les méthodes de travail et d'enseignement ont été modifiées;
- S'il est impossible de maintenir une distance de 2 mètres lors de la prestation de travail, des adaptations sont apportées :
 - o Des barrières physiques en Plexiglas aux comptoirs de la réception et de la médiathèque,
 - o L'organisation du travail et de l'apprentissage a été revue (équipe de travail réduite, cohortes d'étudiants diminuées en petits groupes dont le maximum est de 12 personnes, les aires de danse personnelles indiquées au sol, réunion virtuelle ou au téléphone, partage d'objets proscrits, limitation des sorties inutiles et déplacements au strict nécessaire),
 - o Des équipements de protection individuelle adaptés au risque sont fournis
- Les mesures de distanciation physique sont appliquées lors des pauses et des repas afin d'éviter les rassemblements :
 - o Les employés, les enseignants et les étudiants mangent dans des salles assez grandes pour qu'il y ait une distance de plus de 2 mètres, dans la mesure du possible entre chacun d'eux
 - o Les horaires des pauses et périodes de repas ont été modifiés pour ne permettre un nombre limité de personnes au même moment
 - o Aucun échange de tasses, de verres, d'assiettes, d'ustensiles, aucun partage de nourriture
 - o La vaisselle est lavée à l'eau chaude avec du savon immédiatement après usage.

Hygiène et étiquette respiratoire

Les coronavirus infectent habituellement le nez, la gorge et les poumons. Ils se propagent le plus souvent par les gouttelettes émises par une personne infectée, qu'elle soit symptomatique ou non, lorsque cette personne tousse ou éternue, par exemple. Ils peuvent aussi se propager par des mains infectées. Ainsi, toucher la bouche, le nez ou les yeux après avoir eu un contact avec une personne infectée ou une surface contaminée est une manière de développer la COVID-19.

Afin que les personnes qui travaillent ou étudient à l'EDCM soient protégées de la COVID-19 :

Plan de continuité des apprentissages de l'École de danse contemporaine de Montréal

- Les personnes qui travaillent dans les studios (enseignants, musiciens et étudiants) devront porter obligatoirement un masque en tout temps;
- Les règles d'hygiène et d'étiquette respiratoire sont affichées dans les aires communes, les studios, la salle de classe, la médiathèque, les vestiaires, et les salles de toilettes;
- Du papier essuie-main jetable est disponible;
- Des poubelles sans contact sont utilisées`
- De l'eau et du savon sont disponibles;
- Des solutions hydroalcooliques à 60% (Purell) sont présentes dans chaque local.

Les personnes qui travaillent ou étudient à l'EDCM sont informées des règles d'hygiène et d'étiquette respiratoire et ont reçu ces consignes :

- Se laver les mains fréquemment (lavage à l'eau et au savon ou utilisation de Purell) pendant au moins 20 secondes;
- Se couvrir la bouche et le nez lorsqu'on tousse ou éternue, utiliser des mouchoirs ou son coude replié et se laver ensuite les mains;
- Utiliser des mouchoirs à usage unique;
- Jeter immédiatement les mouchoirs utilisés à la poubelle;
- Ne pas se toucher la bouche ou les yeux avec les mains qu'elles soient gantées ou non.

Salubrité de l'environnement

Afin que les personnes qui travaillent et étudient à l'EDCM soient protégées de la COVID-9 :

- Le bon fonctionnement et l'entretien des systèmes de ventilation sont assurés par la SQI (Société québécoise des infrastructures) selon les exigences du cahier de charge;
- Les installations sanitaires sont nettoyées minimalement 4 fois par jour;
- Les installations sanitaires sont désinfectées au moins une fois par jour;
- Les aires de repas sont nettoyées après chaque repas;
- Les aires de repas sont désinfectées quotidiennement;
- Les surfaces fréquemment touchées (tables, comptoirs, poignées de portes, robinetterie, toilettes, douches, salle de bain, vestiaires, téléphones, accessoires informatiques, etc.) sont nettoyées minimalement après chaque journée;
- Les instruments et appareils sont nettoyés après chaque cours;
- Des produits d'entretien ménager habituels sont utilisés pour le nettoyage.

Exclusion de l'École (isolement des personnes)

Afin que les personnes qui travaillent ou étudient à EDCM soient protégées de la COVID-19 :

- Les règles d'exclusion des lieux de l'École pour les personnes qui présentent des symptômes de la COVID-19 sont affichées dans les aires communes;
- Les employés, enseignants et étudiants sont informés des règles d'exclusion des lieux prévues dans l'École;
- Les étudiants en provenance des autres provinces et/ou de l'étranger doivent se soumettre à une période de quarantaine de 14 jours avant de pouvoir intégrer le programme de formation professionnelle;

Plan de continuité des apprentissages de l'École de danse contemporaine de Montréal

- Les employés, enseignants et étudiants présentant des symptômes de la COVID-19 sont identifiés avant leur entrée sur les lieux (questionnaire, prise de température, etc.);
- Les individus plus à risque de développer une maladie sévère à la suite d'une infection à la COVID-19 sont invités à suivre les recommandations du gouvernement. Il s'agit des immunosupprimés, des personnes atteintes de maladies chroniques et de celles âgées de 70 ans et plus;
- Les employés, les enseignants et les étudiants sont informés qu'en cas de symptômes de toux ou de fièvre, difficulté respiratoire, de perte soudaine de l'odorat ou du goût sans congestion nasale ou tout autre symptôme associé à la COVID-19, ne doivent pas se présenter à l'École;
- Une procédure est établie lorsqu'une personne commence à ressentir des symptômes à l'École : l'isoler dans un local (salle de soin), lui faire porter un masque et appeler la ligne **COVID-19 au 1-877-644-4545**. Cet événement doit être inscrit dans le registre d'accidents, d'incidents et de premiers secours de l'École;
- Le plan de mesures de prévention en cas de pandémie est élaboré et mis à jour. Lorsque c'est fait, il est mis en application et les employés, enseignants et étudiants en sont informés. Les rôles et responsabilités de chacun y sont définis.

Modalités de la réouverture:

- Dans le respect des consignes données par la direction de la santé publique
- Respectant le choix des employés d'être présents ou non et tenant compte des conditions de santé de chacun
- Privilégiant une alternance de la présence des employés d'un même département
- En adoptant un horaire flexible afin d'éviter les heures de pointe dans les transports en commun
- En distribuant la présence des employés sur différentes journées de la semaine
- En prévoyant offrir le maximum de cours théoriques à distance
- En prévoyant une acceptation des enseignants et des étudiants de donner et/ou suivre certains de leurs cours en personne à L'EDCM
- En tenant compte de la capacité d'accueil des locaux, des studios et des autres espaces de travail dans le respect des règles de distanciation.

Mesures de prévention

Accès à l'École et circulation interne

Jusqu'à une reprise quasi normale des activités, l'accès à l'École sera limité :

- Aux employés (équipes-bulles)
- À l'équipe d'entretien
- Au personnel de la SQI responsable de la gestion et de la sécurité de l'édifice
- Aux enseignants et aux étudiants dont les cours seront offerts en présentiel à l'École

Privilégier l'accès à l'École par la porte principale au 6^e étage

Plan de continuité des apprentissages de l'École de danse contemporaine de Montréal

Privilégier la sortie de l'École des étudiants par les portes des issues de secours du 7^e, 6^e et 5^e étage donnant sur les ascenseurs. Suggérer fortement aux étudiants et enseignants à emprunter les escaliers de secours jusqu'au rez-de-chaussée

Interdire l'accès l'École à toute personne ayant des symptômes grippaux ou respiratoires.

Lors de l'arrivée des employés, des enseignants, et des étudiants, leur demander d'utiliser du gel pour les mains et vérifier s'ils ont des symptômes grippaux et s'ils possèdent un masque.

Déclaration obligatoire quotidienne de l'état de santé et prise de température

Présences et interactions

Les interactions entre les personnes devront respecter la consigne de distanciation de 2 mètres en tout temps

L'utilisation des studios, de la salle de classe, de la médiathèque devra respecter le nombre maximum de personnes établie de manière à respecter la consigne de distanciation de 2 mètres

Afin d'éviter trop de manipulation, l'accès aux fournitures de bureau sera sous la responsabilité de la réceptionniste

Des panneaux de Plexiglas ont été installés dans certains endroits afin d'assurer la sécurité des personnes qui y travaillent (comptoir de la réception, comptoir de prêt de la médiathèque)

Port du masque et autres bonnes pratiques

Port du masque est obligatoire lorsqu'il est impossible de respecter la consigne de distanciation de 2 mètres

Port de vêtements à manches longues recommandé

Distribution de gel at autres consignes

Installation de distributeurs de gel pour les mains :

- À la réception
- À l'entrée des studios, de la salle de classe, de la médiathèque et des bureaux
- Dans la cafeteria
- Dans la cuisine des employés
- Dans les vestiaires
- Dans la salle d'entraînement

Présence d'un concierge pendant la journée pour désinfecter les surfaces les plus fréquemment touchées : tapis de danse, barres de ballets, rampes d'escalier, boutons de porte, fontaine d'eau, robinets, mobilier de la cafétéria, machine à café, etc.

Pendant la journée, chaque employé sera responsable de nettoyer son matériel : clavier, souris. Écran, téléphone et surfaces de bureau, classeurs.

Chaque personne utilisant les toilettes devra nettoyer les objets manipulés avec le désinfectant.

Déroulement détaillé des activités de formation en danse contemporaine

Les horaires des cours ont été planifiés avec l'objectif de minimiser le nombre de personnes présentes au même moment dans l'École et les studios de danse. Les cours débutent à 8h et se terminent à 20h du lundi au vendredi.

Cohorte 1^{re} année

Les étudiants de la cohorte de 1^{re} année (14 étudiants) suivent leurs dans les installations de l'EDCM entre 8h et 13h. Ils sont séparés en deux groupes-bulles distincts de 7 personnes. Ils suivent leurs cours dans deux studios différents. Les cours d'entraînement du danseur, cours de techniques de danse contemporaine et le cours d'interprétation se donnent en respectant l'aire de danse individuelle tracée au sol (8 pi x 8 pi). Les étudiants sont tenus de demeurer à l'intérieur de cette aire de danse pour la durée du cours en conservant leurs masques. L'enseignant porte également un masque et doit respecter en tout temps la distanciation de 2 mètres.

Lorsque la présence d'un musicien est requise, celui-ci est en retrait des étudiants et de l'enseignant et il est situé à plus de 2 mètres des autres personnes présentes dans le studio. À la fin de chaque cours, les étudiants nettoient leur surface de danse avec des produits désinfectants fournis par l'École. Un battement de 30 minutes est prévu entre chaque cours pour permettre à la personne préposée à l'entretien de passer une vadrouille humide sur le plancher de danse et désinfecter les poignées de porte, commutateurs, etc. Le musicien nettoie ses instruments de musique.

Pendant, les pauses il n'est pas permis aux étudiants de prendre des repas. Des collations légères sont fortement suggérées. Les étudiants peuvent reprendre leurs forces soit à la cafétéria ou dans l'atrium. À la fin de leurs cours de la matinée, ils doivent immédiatement récupérer leurs effets personnels et quitter l'École sans prendre de douche. Leurs cours en ligne (soit ceux de l'École ou encore ceux du cégep) sont donnés en après-midi.

Cohortes de 2^e et 3^e années 14h à 20h

Les étudiants de ces deux cohortes suivent leurs cours théoriques en ligne en matinée.

Tout comme leurs collègues de première année, ces deux cohortes sont également séparées en groupes-bulles distincts. Les étudiants de la cohorte de 2^e année (22 étudiants) utilisent toujours les deux mêmes studios et il en est ainsi pour les étudiants de 3^e année (18 étudiants). Les mêmes consignes s'appliquent à ces deux cohortes. À savoir : port du masque obligatoire en tout temps pendant les cours en studio, respect de l'aire de danse individuelle de 8 pi x 8 pi tracée au sol du studio. L'enseignant respecte la distanciation ainsi que les musiciens lorsque requis.

Les consignes demeurent également les mêmes après chacun des cours. Chaque personne est responsable d'effacer ses traces au sol. La personne à l'entretien ménager s'assure de passer sur toutes les surfaces des studios de danse.

La prise de repas n'est pas permise. Les étudiants doivent arriver à l'École prêts pour la danse et avoir suffisamment mangé pour tenir le coup jusqu'à 20h00. Les collations santé sont permises et encouragées. Lors des pauses, les étudiants doivent maintenir une distanciation de 2 mètres entre eux et porter le masque.

À la fin de leurs cours de la soirée, ils doivent immédiatement récupérer leurs effets personnels et quitter l'École sans prendre de douche.

Toutes ces consignes ont fait l'objet d'une présentation aux différentes cohortes en petits groupes au début de l'année scolaire. Les consignes sont réitérées quotidiennement.

Gestion

- Le Conseil d'administration se réunit mensuellement par visioconférence selon un calendrier annuel de rencontres statutaires. Le directeur général fait un rapport sur la situation à l'École.
- Le Comité exécutif pilote également le Comité Covid-19 de l'École qui se réunit une fois par semaine. Le directeur général y participe d'office. Une mise à jour de la situation est partagée avec le Comité.
- Le comité de direction de l'École (Directeur général, Directrice artistique et des études, Directrice administration et finances, Directrice des communications) se réunit une fois semaine par visioconférence. La révision du protocole et des consignes sanitaires est discutée avec l'équipe et l'on s'assure d'être à jour avec l'application des mesures sanitaires. Le DG communique régulièrement avec la direction des études du cégep du Vieux Montréal pour faire un suivi sur la situation. Le DG participe également aux rencontres hebdomadaires des directeurs généraux de l'Association des écoles supérieures d'art du Québec (ADESAQ). Un forum de discussion sur les problématiques rencontrées par les écoles supérieures d'art dans la gestion de la covid-19 dans ces écoles.
- Le DG participe également au Comité de liaison avec le Ministère de la Culture et des Communications du Québec (principal bailleur de fonds de l'École). Y sont discutées les problématiques afférentes aux écoles d'art et la gestion de la crise. Le MCC assure une liaison avec le MEES.
- Les déclarations d'état de santé sont compilées quotidiennement et elles sont sauvegardées sur le serveur de l'École.
- L'équipe administrative est divisée en petits groupes » Une alternance télétravail et présentiel est appliquée.

Communication

- L'EDCM est convaincue que pour réussir à passer au travers la Covid-19, l'aspect communicationnel doit être privilégié.
- L'École a dressé différentes listes des personnes à contacter lors de la modification des protocoles, mesures, etc.
- Toutes modifications ou nouvelles informations pertinentes à la gestion de la Covid-19 font l'objet d'un communiqué, d'un courriel, d'une annonce aux différentes catégories de personnes, institutions, partenaires.

Ressources matérielles et informationnelles

- L'École a fait l'achat de masques, visières, produits désinfectants, affiches, Plexiglas, etc. en nombre suffisant. Les inventaires sont vérifiés régulièrement et renouvelés le cas échéant.

Plan de continuité des apprentissages de l'École de danse contemporaine de Montréal

- L'École a procédé au rehaussement de la bande passante du Wi-Fi. Des niveaux de sécurité ont été établis et réservés pour certaines catégories de personnes fréquentant l'École.
- L'École s'est dotée des équipements de pointe pour les cours donnés à distance.
- Tous les membres clés de l'administration ont reçu de nouveaux ordinateurs portables puissants et dotés des plus récentes versions des logiciels de bureaux. Chacun de ces ordinateurs peut accéder via une passerelle VPN aux différents serveurs de l'École. Les serveurs font l'objet de sauvegardes quotidiennes. Les données sont hébergées à l'extérieur de l'École.
- Si un étudiant n'a pas accès à un ordinateur chez lui, il peut utiliser un des ordinateurs mis à la disposition des étudiants à la médiathèque ou encore dans l'Atrium de l'École.
- Les étudiants inscrits au programme du DEC du CVM ont accès à Omnivox et autres modules du CVM. Pour les cours offerts à distance par l'École, les étudiants ont accès à la plateforme Humance en ligne.

Services éducatifs

- Les cours à distance du tronc commun (français, philosophie, etc. sont offerts par le cégep du Vieux Montréal. L'École offre des cours théoriques en ligne via la plateforme Humance.
- Tous les enseignants qui donnent des cours à distance ont reçu une formation de plusieurs heures sur les rudiments de la formation en ligne. Ils ont été accompagnés dans cette démarche par la firme Humance spécialisée dans ce type de formation. Un producteur maison s'assure de verser sur la plateforme les horaires, les documents, les travaux, examens et autres matériels nécessaires pour chacun des cours. Ce producteur assiste à chaque cours et accompagne l'enseignant dans la prestation de son cours.
- Tous les enseignants seront autonomes à la fin de la présente session. L'École pourra profiter de cette nouvelle expertise pour continuer à offrir, le cas échéant, les cours théoriques en ligne à la prochaine session.
- La Directrice artistique et des études assure un lien quotidien avec tous les enseignants du programme. Elle s'assure d'aplanir les difficultés qui peuvent survenir.

Soutien particulier aux étudiants

- Les étudiants inscrits au DEC continuent à avoir un accès aux ressources spécialisées du cégep du Vieux Montréal.
- L'École a embauché un Travailleur social à temps partiel. Il est disponible 10 heures par semaine. Les consultations sont sur rendez-vous.
- L'École a dressé une liste mise à jour régulièrement des ressources médicales à proximité de nos installations. L'École peut ainsi recommander les étudiants qui éprouvent des problèmes de santé particuliers.

Espaces de travail et particularités sanitaires

Accueil 6e étage (40 mètres carrés)

- Capacité de 4 personnes maximum à la fois
- Port du masque obligatoire
- Distributrice de Purell dès l'entrée
- Affichage des protocoles dans l'entrée
- Déclaration état de santé quotidienne obligatoire pour tout le monde
- Prise de température quotidienne obligatoire pour tout le monde
- Pose d'un plexiglass au comptoir de la réception
- Indication sur le sol des distances à respecter
- Déplacer/retirer les fauteuils dans le hall d'entrée
- Nettoyage fréquent des surfaces du comptoir de réception

Cuisine des employés (16 mètres carrés)

- 3 personnes maximum à la fois
- Nettoyer table, chaises et appareils après chaque utilisation
- Séquencer les périodes de repas et autres pauses dans la journée
- Lavage de tous les ustensiles, verres et plats au lave-vaisselle

Salle des enseignants (15 mètres carrés)

- 2 personnes à la fois
- Port du masque obligatoire
- Nettoyer ordinateur, téléphone, commutateurs, poignées de portes et comptoir régulièrement
- Nettoyer la toilette fréquemment

Salle photocopieur/imprimante (15 mètres carrés)

- Une personne à la fois – idéalement la personne à la réception
- Les fournitures de bureau seront distribuées par la réceptionniste
- Nettoyer appareils après chaque usage
- Toilette nettoyer poignées et autres surfaces après chaque usage

Bureaux

- 6 bureaux fermés de dimensions d'environ 11 mètres carrés chacun
- Une personne par bureau
- Respecter la distanciation de 2 mètres. Privilégier les communications par téléphone ou courriel
- Avertissement au sol « veuillez attendre ici »
- Port du masque obligatoire lorsqu'une deuxième personne pénètre dans un bureau
- Les enseignants et les étudiants ne pourront entrer dans les bureaux.
- Nettoyer poignées de portes, ordinateurs téléphones et autres surfaces chaque jour

- Les rencontres individuelles pourront se faire dans la salle de réunion (23 mètres carrés). 3 personnes max.

7^e étage

Vestiaires Femmes (86 mètres carrés / 7 personnes)

Vestiaires Hommes (26 mètres carrés / 2 personnes)

- Afficher consignes et protocoles à l'entrées des vestiaires
- Port du masque obligatoire en tout temps
- Contrôler les allées et venues des étudiants afin qu'il n'y ait que 4 personnes à la fois
- Purell et savon, papier-main en abondance
- Nettoyer les vestiaires après le début et la fin de chaque cours

Salle d'entraînement (113 mètres carrés 4 personnes)

Distributrice de Purell à l'entrée

- Max de 3 personnes sur appareils Pilates
- Une personne sur autres appareils
- Port du masque obligatoire en tout temps
- Salle de soin sur rendez-vous avec le physiothérapeute (nettoyage après chaque consultation)
- Nettoyer tous les appareils après chaque usage
- Nettoyer les surfaces

Studio 3 (169 mètres carrés / 15 personnes)

- Distributrice de Purell à l'entrée
- 15 personnes maximum au même moment
- 15 aires de danse au sol (8 pi x 8 pi)
- Port du masque obligatoire en tout temps
- Battement de 30 minutes entre chaque classe
- Nettoyer casier, barres, commutateurs et plancher après chaque cours,
- Aucun contact physique
- Nettoyer instruments de musique et systèmes de son

Studio 4 (178 mètres carrés / 15 personnes)

- Distributrice de Purell à l'entrée
- 15 personnes maximum au même moment
- 15 aires de danse au sol (8pi x 8 pi)
- Port du masque obligatoire en tout temps
- Battement de 30 minutes entre chaque classe
- Nettoyer casier, barres, commutateurs et plancher après chaque cours,
- Aucun contact physique
- Nettoyer instruments de musique et systèmes de son

5^e étage

Studio 1 (166 mètres carrés / 15 personnes)

- Distributrice de Purell à l'entrée
- 15 personnes maximum au même moment
- 15 aires de danse au sol (8 pi x 8 pi)
- Port du masque obligatoire en tout temps
- Battement de 30 minutes entre chaque classe
- Nettoyer casier, barres,
- Nettoyer les instruments de musique et systèmes de son
- Nettoyer commutateurs et plancher après chaque cours,
- Aucun contact physique
- Nettoyer les rampes d'escaliers toutes les 30 minutes

Studio 2 (172 mètres carrés / 15 personnes)

- Distributrice de Purell à l'entrée
- 15 personnes maximum au même moment
- 15 aires de danse au sol (8 pi x 8 pi)
- Port du masque obligatoire en tout temps
- Battement de 30 minutes entre chaque classe
- Nettoyer casier, barres, commutateurs et plancher après chaque cours,
- Aucun contact physique
- Nettoyer instruments de musique et systèmes de son

Médiathèque (129 mètres carrés / 4 personnes)

- Pose d'un plexiglass au comptoir de service
- 3 usagers maximum à la fois
- Port du masque obligatoire
- Tracer distances au sol
- Interdiction d'accéder aux rayons – demander à Geneviève le livre ou le dvd
- Retour des document placés dans des sacs hermétiques et en quarantaine 48 heures
- Une personne devant la télé-dvd
- Deux personnes devant ordinateurs, poser pellicule plastique sur les claviers et les remplacer après le départ de chaque utilisateur
- Nettoyer toutes les surfaces (tables, chaises, claviers, poignées de porte régulièrement)

Salle de classe (48 mètres carrés / 10 personnes)

- Maximum de 10 personnes à la fois
- Port du masque obligatoire
- Toutes les surfaces devront être nettoyées après chaque classe
- Tables, chaise, commutateurs, poignée de porte et appareils électronique

Cafeteria (113 mètres carrés / 15 personnes)

- Enlever chaises et tables pour respecter distanciation

Plan de continuité des apprentissages de l'École de danse contemporaine de Montréal

- Aucune prise de repas complet
- Port du masque obligatoire si ne mange pas une collation
- Séquencer les heures de repas et de pause afin de limiter le nombre de personnes
- Nettoyer tables, chaise, lavabos, comptoir, micro-onde, frigos et autres appareils après chaque usage

Espace atrium (60 mètres carrés)

- Limiter le nombre de personnes dans les fauteuils
- Port du masque obligatoire en tout temps
- Condamner les 2 ordinateurs

Toilettes

- Nettoyer les toilettes toutes les 30 minutes (portes et surfaces)

Circulation dans le Wilder

- 2 personnes maximum pas ascenseur
- Port du masque obligatoire dès l'entrée dans l'Édifice et nettoyage des mains
- Permission de sortir de l'Édifice en utilisant les escaliers de secours situés au 5^e, 6^e et 7^e étages à la sortie des installations de l'EDCM

Afficher consignes dans chaque local

- **Lavage de mains**
- **Tousser dans le coude**
- **Pas d'accolade**
- **2 mètres de distance**

FORMULAIRE DE DÉCLARATION - MALADIE À CORONAVIRUS (COVID-19)

La divulgation de votre condition médicale est requise afin de protéger la santé et la sécurité des employés ainsi que pour limiter la propagation au sein de l'entreprise de la maladie à Coronavirus (Covid-19). Les informations recueillies seront conservées en toute sécurité et aucune information personnelle ne sera divulguée sauf si la loi l'exige ou avec le consentement de l'employé(e).

Prenez note que l'employeur a pris toutes les mesures nécessaires afin de protéger la santé et la sécurité de ses employé(e)s, et ce, notamment en vertu des articles 51 LSST et 2087 CCQ. Cela signifie entre autres que l'employeur s'est inspiré du Guide des normes sanitaires en milieu de travail lié à la COVID-19 afin de rendre son environnement de travail sécuritaire.

Les normes et exigences mises en place par l'employeur sont obligatoires et vous devez, en tout temps, les respecter. L'employeur appliquera une politique de tolérance zéro pour toute conduite dérogatoire. Une contravention aux règles sanitaires mises en place est susceptible de conduire à des sanctions disciplinaires.

Questionnaire

1. Identification de l'employé(e)

Prénom et nom : _____

Date de naissance : _____
(AAAA/MM/JJ)

2. Avez-vous voyagé à l'extérieur du Canada dans les deux dernières semaines?

OUI NON

Si oui, veuillez compléter l'information suivante :

Nom de l'endroit visité (pays, province/état, ville) : _____

Dates du voyage (date d'arrivée / date de retour) : _____

3. Avez-vous eu un contact étroit (à moins de 2 mètres) et prolongé (plus de 15 minutes en tout) avec une personne diagnostiquée ou suspectée d'avoir contracté la COVID-19?

OUI NON

Si oui, veuillez compléter l'information suivante :

Demeurez-vous dans la même résidence : OUI NON

Quelle est la dernière date de contact : _____

4. Avez-vous un ou plusieurs des symptômes suivants?

Fièvre ($\geq 38^{\circ}\text{C}$)	<input type="checkbox"/> OUI	<input type="checkbox"/> NON
Toux	<input type="checkbox"/> OUI	<input type="checkbox"/> NON
Difficultés respiratoires	<input type="checkbox"/> OUI	<input type="checkbox"/> NON
Perte de goût ou de l'odorat	<input type="checkbox"/> OUI	<input type="checkbox"/> NON

Autres (préciser) : _____

Date d'apparition des symptômes : _____

Si vous avez répondu oui à l'une des questions ci-haut, vous devez vous isoler pour une période de 14 jours à compter de la date du retour de voyage, de la date du dernier contact avec une personne diagnostiquée ou suspectée d'avoir contracté la COVID-19 ou de la date d'apparition des symptômes.

SI VOTRE CONDITION MÉDICALE CHANGE VOUS DEVEZ RESTER À VOTRE RÉSIDENCE ET AVISER L'EMPLOYEUR IMMÉDIATEMENT.

5. Êtes-vous parmi l'une des catégories suivantes de personnes qui présentent un risque plus élevé de complications en cas d'infection à la COVID-19 :

Personnes âgées de 70 ans et plus OUI NON

Personnes avec antécédents cardiovasculaires (hypertension artérielle compliquée, antécédents d'accident vasculaire cérébral ou de coronaropathie, chirurgie cardiaque, insuffisance cardiaque stade III ou IV) OUI NON

Diabétiques insulino-dépendants non équilibrés ou présentant des complications secondaires à leur pathologie OUI NON

Personnes présentant une pathologie chronique respiratoire susceptible de décompenser lors d'une infection virale OUI NON

Personnes présentant une insuffisance rénale chronique dialysée OUI NON

Personnes atteintes de cancer sous traitement OUI NON

Personnes avec une immunodépression congénitale ou acquise (VIH (CD4 < 200/mm³) / SIDA symptomatique) OUI NON

Personnes atteintes de cirrhose au stade B de la classification de Child-Pugh OUI NON

Personnes présentant une obésité importante (à titre indicatif, IMC ≥ 40) OUI NON

Femmes enceintes ou qui allaitent OUI NON

Je confirme que l'information indiquée ci-haut est exacte.

Signature de l'employé(e)

Numéro de téléphone

Date

Les réponses à ces questions sont des renseignements de nature confidentielle. L'employeur s'engage à prendre les mesures nécessaires pour s'assurer de la protection de la confidentialité de ces renseignements.